



Dossier du mois

Entrée en vigueur du protocole sur les ressources génétiques pour la biodiversité

Le Québec participe aux négociations internationales sur la diversité biologique, plus particulièrement aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique. Dans le cadre de cette convention sur la diversité biologique à laquelle le Québec a adhéré en 1992, le [Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation](#) entrera en vigueur en octobre. La génétique tirée de la biodiversité est utilisée, entre autres, dans les secteurs de l'économie comme la biotechnologie, l'industrie pharmaceutique et l'agriculture. En effet, toutes les semences agricoles s'appuient sur les ressources génétiques. L'objectif du protocole est de créer une dynamique de marché entre le pays fournisseur de la ressource génétique et l'acheteur de cette ressource afin de donner un prix à la biodiversité et ainsi de mieux la protéger. Les avantages monétaires des pays fournisseurs pourraient représenter, par exemple, des paiements de redevances, des droits de licence ou encore des droits de propriété intellectuelle.



Saviez-vous que...?

Plus de 25 % des 640 milliards de \$US du marché de l'industrie pharmaceutique reposent sur l'utilisation de ressources génétiques!

Inscrivez-vous au Colloque Fertilisation, agriculture de précision et agrométéorologie!

Cet événement qui aura lieu le 25 novembre vise à faire connaître de nouveaux outils qui intègrent les plus récentes connaissances en fertilisation raisonnée, en agriculture de précision et en météorologie agricole. Pour plus d'informations, visitez [le site du CRAAQ!](#)

Biodiversité en quatuor!

Le MAPAQ a réalisé quatre fiches descriptives présentant les exigences à respecter pour la mise en place d'aménagements favorisant la biodiversité admissibles à d'une aide financière du volet 1 du programme Prime-Vert pour la période 2014-2015.

[Bande riveraine aménagée pour la faune](#)

[Haies et îlots boisés favorables à la connectivité écologique](#)

[Zone tampon pour les milieux d'intérêt](#)

[Étangs ou marais favorables à la biodiversité](#)



Agroenvironnement sans frontières

N'ayant pas atteint les objectifs visés sur la réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture, le gouvernement français songe à mettre en place un nouvel outil incitatif en créant des [certificats d'économie de produits phytosanitaires](#) (CEPP) pour les fournisseurs d'intrants. Ces CEPP imposeraient à l'industrie des obligations les incitant à promouvoir les pratiques culturales favorisant la diminution de l'usage des pesticides auprès de leurs clients.

Amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a publié cette année les résultats d'une [étude](#) qui présente les tendances de la qualité de l'eau de surface pour la période allant de 1999 à 2008, dans dix bassins versants du Québec où la pollution diffuse d'origine agricole est dominante. Fait encourageant, les résultats démontrent une amélioration sur le plan des concentrations de phosphore total pour huit des dix bassins étudiés. Cependant, cette amélioration ne permet pas encore de respecter les critères de qualité de l'eau pour l'ensemble des usages. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts pour réduire davantage la pollution diffuse. À cet effet, le volet 1 du [programme Prime-Vert](#) du MAPAQ offre de l'aide financière pour la mise en place d'aménagements et de meilleures pratiques favorisant l'amélioration de la qualité de l'eau.

